Sur les marchés de nos grandes villes

A SHERBROOKE

Légumes et fruits locaux:—

Betteraves, la mesure	.10
Carottes, la mesure	.10 et .15
Céleri, le pied	.10 et .15
Choux, chacun	.10 et .15
Choux de Siam, chacun	.05
Citrouille, chacune	.10 à .25
Courge, chacune	.10 et .15
Fèves mûres, la pinte	.23 à .25
Oignons, la livre	.05
Panets, la mesure	.15
Patates, le ¼ de minot	.30
Persil, le paquet	.05
Poireaux, le paquet	.05
Pois mûrs la pinte	.18
Pommes, le ¼ de minot	.30 à .90
Radis, le paquet	.10, 2 pour 15
Salade, le paquet	.10
Salade Pommée	.15,2 pour .25
Tomates mûres, la livre	.25 et .30

Produits laitiers et autres:—

Beurre de Ferme, la livre	.43
Beurre de Crèmerie, la liv.	.44 et .45
Crème, la pinte	.60
Fromage Canadien, la livre	.25 à .35
Oeufs, la douzaine	.45 à .65
Poulet, la livre	.32 à .40

A ST-HYACINTHE

Marché actif et prix ferme—voilà la caractéristique de cette semaine. Il semble que la belle température sèche et froide que nous avons eue soit la cause de cette activité qui se maintient depuis la Toussaint.

Voici énumérés quelques prix qui donneront une idée de la fermeté du marché, en général:

Céleri (Importé)	25 sous le pied.
Choux-fleurs	25 et 35 sous.
Laitue pommée	2 pieds pour 25 sous.
Betteraves de table	25 sous le quart.
Carrottes	25 sous le quart.
Oignons	40 sous le quart.
Navets	2 pour 5 sous.
Tomates importées	20 sous la livre.
Choux	5 et 10 sous pièce.
Radis (importés)	10 sous le paquet ou 3 pour 25.
Echalottes	10 sous le paquet ou 3 pour 25.
Miel blanc No 1	15 sous la livre.
Patates	$1.20 et $1.25 le minot.
Oeufs frais (premiers)	65 sous la douzaine.
Les beurres de crèmerie et de ferme	43 sous la livre.

Les volailles se vendaient $1.00 et même $1.50 la pièce, suivant la pesanteur, prêtes à cuire.

La laine filée se vendait $1.20 la livre, mais la demande n'était pas très forte.

Comme on le voit, déjà à ce moment de l'année, plusieurs légumes nous viennent du dehors, en grande partie cependant de Montréal.

Les pommes faisaient de 40 à 70 sous le quart, suivant la variété et la qualité.

Consultations légales

Vin de blé et Tabac haché

Communication du ministère du Revenu National. Service de l'accise.

Des consultations ont été données dans le Bulletin de la Ferme, dans les éditions du 21 novembre 1927 et du 24 janvier 1929, par les avocats qui donnaient alors les consultations dans ce journal, au sujet de la Fabrication de la Bière domestique ou "Vin de Blé", et du droit qu'a un particulier d'avoir en sa possession pour son usage personnel une quantité de tabac haché **non timbré.**

Le département du Revenu National nous demande d'ajouter à ces consultations les renseignements suivants qui pourront être utiles à nos abonnés:

a. **La Bière domestique.** Aucune patente ni permis n'est requis, pourvu que la bière domestique soit pour usage personnel ou de famille, mais non pour la vendre ou la distribuer à des personnes en dehors de la famille, et pourvu aussi qu'un avis décrivant les ustensiles employés dans le brassage de cette bière soit donné au Percepteur du Revenu National le plus rapproché, ou au ministère à Ottawa.

(b) **Le Vin domestique.** Le Ministère n'exige pas qu'une patente ou un permis soit obtenu pour faire ce que l'on appelle du vin naturel **bona fide** avec des fruits frais domestiques. Cependant, l'usage de grains, de légumes ou de tous fruits étrangers est interdit parce qu'une telle fermentation constitue un moût propre à la fabrication d'alcool. La possession d'un tel moût entraîne une amende de $200.00 ou six mois d'emprisonnement. L'usage de tout appareil de distillation constitue un délit d'après la loi.

c. **Le Tabac haché.** La loi de l'accise impose un droit de 20 (vingt) cents la livre sur le tabac haché, et les personnes trouvées en possession de tabac haché **non timbré** sont passibles d'une amende de $50.00, tel que prévu par la section 349 de la loi de l'accise. Seuls les fabricants de tabac patentés sont autorisés à hacher du tabac et le droit annuel de patente est de $50.00.

MANTEAU ACHETÉ SOUS DE FAUSSES REPRESENTATIONS.—(Réponse à Mme J. J.)—**Q. J'ai acheté un manteau d'un Syrien qui passait Je ne le trouvais pas de mon goût. Je lui ai dit que s'il en avait un en peluche, etc., je le prendrais. Il est revenu avec un manteau en peluche, No 38. Comme c'était un No 40 qu'il me fallait, il m'a affirmé que c'était un No 40. Je l'ai pris parce qu'il m'affirmait que c'était un No 40. Je lui ai donné $5.00 en acompte.**

Ai-je le droit, maintenant que je sais que c'est un No 38, de lui retourner son manteau et de me faire remettre mon $5.00. Puis-je refuser de prendre un autre manteau? Ma petite fille et mon mari peuvent-ils me servir de témoins?

R. Vous êtes en droit de faire reprendre ce manteau par le vendeur pourvu que vous puissiez établir que vous ne l'avez acheté qu'à cause de la représentation qu'on vous a faite, et qu'en réalité ce manteau de 38 ne vous va pas et ne vous convient pas.

Dans ce cas, vous pouvez aussi exiger la remise de l'avance de $5.00 que vous avez faite.

Vous pouvez refuser de prendre un autre manteau. Vous n'êtes pas tenu de continuer cette affaire avec une personne qui vous a trompée.

Votre mari et votre petite fille peuvent être témoins devant la Cour. Vous-même avez droit de vous faire entendre comme témoin.

VOLEURS DE POMMES. INJURES. CHEMIN EN MAUVAIS ETAT.—(Réponse à P. B.—**Q. 1. Le 15 septembre, je revenais en automobile lorsque j'ai vu du monde qui prenait des pommes sur ma terre. Mon garçon leur a demandé qui leur avait permis de cueillir des pommes. Finalement ils ont payé ce qu'on leur demandait $2.00.**

Puis en partant ils nous ont dit des mots sales, puis nous ont dit que $2.00 c'était trop cher, qu'on allait gagner notre argent, et il voulait se battre avec mon garçon.

Mon garçon a pris le crank de la machine pour se défendre, et comme sa femme et ses enfants pleuraient, il a fini par s'en aller.

Puis il nous a tiré des pommes. Il m'a attrapé et m'a fait enfler une joue. Peut-on fafre quelque chose?

2. Les chemins de St-Augustin appartiennent à la Municipalité, et la partie au lac St-Augustin est encore en terre et très négligée.

J'ai averti le Conseil, le 3 mai, par lettre enregistrée, et le maire en fut offensé et m'a reproché de ne pas l'avoir arrangé moi-même en avril, quand il était sous mes charges.

Quel moyen prendre pour leur faire arranger, vu que j'ai beaucoup de charroyage dans ce chemin?

R. 1. Vous avez un recours en dommage contre ces gens qui ne se sont pas contentés de voler vos pommes, mais vous ont de plus insulté, injurié et assailli.

2. Vous êtes en droit de prendre une action contre la Corporation de cette paroisse pour pénalité en raison du mauvais état et défaut d'entretien de la route en question.

AU SUJET D'UNE CLOTURE ENTRE VOISINS.—(Réponse à N. D.)—**Nous ne comprenons pas bien votre demande. Ecrivez plus lisiblement et expliquez mieux votre demande et nous vous répondrons immédiatement.**

Y A-T-IL UNE PRIME POUR LES FAMILLES NOMBREUSES?—(Réponse à A. R. T.)—**Je suis père de douze enfants vivants. Je voudrais savoir si le Gouvernement donne une prime. Si oui dites-moi où m'adresser et les formalités à remplir?**

R. Il n'existe plus de loi à l'effet de faire payer par le Gouvernement une prime aux parents de familles nombreuses.

POUR RENSEIGNER LE PRODUCTEUR

PRIX DU MARCHÉ A MONTRÉAL

DERNIÈRE HEURE

Beurre frais:—

Spécial pasteurisé	38⅞ la livre
Pasteurisé No 1	38⅜ la livre.
No 1	37⅞ la livre.
No 2	36⅞ la livre.

Fromage	Blanc	Coloré
Spécial	18¾	18¾ la livre
No 1	18¼	17¾ la livre.
No 2	17¼	18¼ la livre.

Foin:—

No 2	$16.00 la tonne.
No 3	$15.00 la tonne.
Foin: mil et trefle	$13.50 à $14.00 la tonne.

Œufs:—

Frais extras	62 la douzaine
Frais premiers	54 la douzaine
Frais seconds	35 la douzaine
Frais Poulettes	50 la douzaine

VALEUR COMPARATIVE DES PRINCIPAUX ALIMENTS POUR BETAIL

Ce qu'on achète pour $1.00

	Prix	en Protéine lbs.	Principes nutritifs lbs.	Valeur comparative en argent
Trèfle rouge,	$12.00	12.6	85.6	1.00
Luzerne,	14.00	15.0	72.8	.93
Mil,	14.00	4.3	69.4	.73
Orge,	69	6 1	54.9	.61
Drèches de brasserie	35.00	12.2	37.8	.60
Blé d'inde,	1.04½	4.3	50 3	.53
Blé,	1 02	5.3	47 2	.52½
Tourteaux de coton,	53.00	13.9	29.5	.50
Gluten,	47.00	9.2	34.4	.47½
Gru rouge,	37.00	7.3	34.9	.45½
Son,	35.00	7.2	34.9	.45½
Gru blanc,	44.00	7.2	35.5	.45½
Tourteaux de lin,	60 00	10.6	25 3	.42
Avoine,	67¾	5 2	38 6	.41

Les changements considérables qui sont survenus dans les prix des engrais alimentaires, au cours de la dernière semaine, ont entraîné un remaniement complet dans les relations existant entre les différents aliments entrant dans ce tableau.

N.B.—Les comparaisons faites dans la 4ième colonne sont basées sur la valeur relative de la protéine et des autres principes nutritifs contenus dans les divers aliments.

Cette comparaison pourra aider dans le choix des moulées que l'on devra acheter pour composer la ration de nos animaux.

Les prix donnés dans ce tableau sont cotés d'après le marché de Montréal, F. A. B., cet endroit.

Rapports Télégraphiques sur les marchés de:

A MONTREAL

Arrivages de wagons:

33 de pommes, 181 de patates; 18 d'oignons, 36 d'autres fruits; 46 d'autres légumes; 31 de fruits tropicaux formant un total de 345 contre 242 la semaine précédente.

Pommes—Offres libérales, demande bonne, marché ferme.

Québec, fameuses No 1, bbl	$7.00 à 7.50
Québec, fameuses, No 2, bbl	6.00 à 6.50
McIntosh, No 1, bbl	7.25 à 8.00
Domestique, bbl	5.00 à 5.50
B.-C. McIntosh, Choix, boîte	3.00 à 3.25
B. C. McIntosh, Choix, boîte	2.85 à 3.00
Ont. Spy, bbl	7.00 à 7.50
Greening, No 1, bbl	6.50 à 7.00

Tomates.—Offres libérales, demande active, marché ferme.

Cal et Texas Lug. No 1	$3.00 à 3.25

Patates.—Forte quantité—bonne demande, marché ferme.

P. E. E. Cobblers 90 lbs No 1	$1.80 à 1.85
P.E.E. Mont. verte 90 lbs No 1	2.00
N. B. Blanche, 80 lbs No 1	1.65 à 1.70
Quebec Blanche, 80 lbs No 1	1.50 à 1.55

Oignons.—demande modérée, marché ferme.

Québec rouges, No 1, 70 lbs	1.50 à 1.65
Ontario Rouges, No 1 cwt	2.50 à 2.75
Spanish No 1, Cageot 120 lbs	3.25 à 3.50
Minn. Rouges, No 1, cwt	2.65 à 2.85

Céleri.—Marché ferme, demande bonne.

Québec, No 1, Doz	$1.00 à 1.25
Ontario, Cageots, 4-5 dz. No 1	3.50 à 3.75
Ontario Cageots, 6-8 dz. No 2	3.00 à 3.25
Californie Cageots No 1	8.00 à 8.50
Oregon Cageots, No 1	7.75 à 8.00

A QUEBEC

Pommes.—Quantités considérables, demande bonne, marché ferme.

N. S., McIntosh, No 1, bbl	$7.00
N. S., McIntosh, No 2, bbl	5.65
Domestique, bbl	$6.00
Baldwin, No 1, bbl	6.00
Baldwin, No 2, bbl	5.50
King, No 1, bbl	5.50
No 2 et Domestique, bbl	5.00
Wagner, No 1, bbl	5.00
Wagner, No 2, bbl	4.50
Quebec Fameuses, No 1, bbl	8.50
Quebec Fameuses, No 2, bbl	8.00
Domestiques, bbl	7.50
McIntosh, No 1, bbl	8.50
McIntosh, No 2 et Dom., bbl	7.50
Ont. Spy, No 1, bbl	8.00
Ont., No 2, bbl	7.50
Baldwin, No 1, bbl	6.50
Baldwin, No 2, bbl	6.00
Greening, No 1, bbl	7.00
Greening, No 2, bbl	6.50
Spy, Choix extra, Boîte	3.50
Spy, Choix, boîte	$3.25
McIntosh, Extra Choix, boîte	3.50
McIntosh, choix, boîte	3.25
Snow Extra choix, Boîte	3.25 à 3.50
Snow, Choix, Boîte	3.00 à 3.25
B.C. McIntosh, Extra choix Bte	3.75
B. C. McIntosh, Extra choix Bte	3.50
B. C. McIntosh Bte	3.25

Tomates:

Californie, Extra choix Lug.	$3.50

Patates.—Quantité modérée, demande bonne, marché haut.

Quebec Blanches, 80 lbs., No 1	$1.25 à 1.35
Quebec Blanches, 80 lbs, No 2	1.15

Oignons.—Marché bon, quantités considérables.

Imp. Spanish, choisi Cageot	4.50
Ontario Red Globe, No 1, cwt	3.50
Ontario Red Globe, No 2, cwt	3.25

Choux.—(Quantité limitée, demande bonne, marché ferme).

Qué. pour la provision, choix cwt.	$2.50

Céleri.—(Quantité limitée, demande bonne, marché ferme).

Québec, No 1, Cageots 3 doz	3.75
Californie, Cageots 4-5 Doz Ch.	8.50

LISEZ LE BULLETIN DE LA FERME